



OPÉRATION COLLECTIVE DE MODERNISATION DE L'ARTISANAT, DU COMMERCE ET DES SERVICES REMISE DE CHÈQUE À LA MAIZ'ON

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
23 FÉVRIER 2022

La Communauté de communes Granville Terre & Mer et les deux autres intercommunalités du Sud-Manche soutiennent l'activité et l'emploi du territoire grâce à l'Opération collective de modernisation [OCM] 2019-2022. Parmi les entreprises aidées récemment, le bar à vins La Maiz'on, à Saint-Pair-sur-Mer, reçoit officiellement une aide ce jour.

Un levier d'attractivité économique

Pour un territoire, les activités commerciales, artisanales et de service sont un facteur de développement majeur, un levier d'attractivité, de dynamisme économique et d'emploi local. Afin de soutenir les projets qui nourrissent cette offre de proximité pour la population, les communautés de communes Granville Terre & Mer, Villedieu Intercom et Mont-Saint-Michel – Normandie ont lancé en novembre 2019 une OCM, à l'échelle du Pôle d'équilibre territorial et rural Baie du Mont Saint-Michel.

Il s'agit d'une aide ciblée apportée directement aux entreprises, sous forme de subventions, pour leurs investissements de rénovation de locaux ou d'équipements professionnels.

Une opération multi-partenariale

Pour financer ce dispositif, les trois intercommunalités du Sud-Manche ont obtenu des aides du Département et de la Région, ainsi que des fonds européens Feader-Leader au titre de l'ingénierie du dispositif.

OCM 2019-2022 sur le territoire de GTM : 1 559 382 €HT d'investissement en faveur de l'économie locale, dont 20 % d'aides directes aux entreprises :

93 563 € de GTM

127 740 € de la Région

90 574 € du Département

1 247 506 € de reste à charge pour les entreprises

[+ 9 977,50 € de fonds Leader pour l'animation]

Des critères d'éligibilité

Chaque demande de subvention est instruite par l'EPCI du périmètre de l'entreprise, puis examiné par un comité d'attribution comprenant les partenaires financiers de l'opération, qui décide de son attribution au regard des critères d'éligibilité.

Contacts presse : Sandra Poulain-Stein – Flavinie Genty
02 33 91 38 60 – 07 50 64 34 71

Activités professionnelles artisanales, commerciales ou de services :

- inscrites au Répertoire des Métiers ou au Registre du Commerce et des Sociétés
- réalisant un chiffre d'affaires annuel consolidé inférieur à 1 000 000 €HT
- se situant et ayant leur siège social au sein du périmètre de l'opération
- à jour de leurs obligations fiscales et sociales
- justifiant au moins d'1 an d'existence par un bilan et compte de résultats annuels
- créées ou s'inscrivant dans le cadre d'une reprise
- ayant une surface de vente inférieure à 400 m² (1 000 m² hors secteur alimentaire)
- ayant une clientèle majoritairement composée de particuliers

↳ Exclusions :

- les pharmacies
- les professions de santé ou paramédicales hors opticien
- les commerces ou services à destination des entreprises
- les professions libérales
- les agents d'assurance ou immobiliers
- les activités d'hébergement ou accueillant une clientèle touristique
- les entreprises de transport et d'ambulance
- les bénéficiaires de la précédente OCM en période de carence

Dépenses éligibles :

- la modernisation des locaux d'activité et les équipements professionnels
- la rénovation des vitrines
- la sécurisation et l'accessibilité à tous les publics
- l'aménagement des véhicules professionnels
- l'intégration ou l'élargissement de l'usage du numérique
- les investissements inscrits dans une démarche de développement durable

↳ Exclusions :

- l'acquisition, la construction et l'extension de locaux
- l'achat de fonds de commerce, les reprises de droit au bail ou de pas-de-porte
- les parkings ou aménagements extérieurs (sauf pour l'accessibilité des locaux)
- les sanitaires et vestiaires, à l'exception des bars et restaurants
- les investissements financés par crédit-bail ou SCI

Le calcul de la subvention

L'aide est calculée sur le montant hors taxes des investissements, selon les modalités suivantes :

- ▶ Un taux d'intervention de 20 %
- ▶ Un montant minimum de dépenses éligibles de 5 000 € (3 000 € pour le numérique)
- ▶ Un plafond des investissements éligibles de 50 000 €
- ▶ Un montant maximum d'aide de 6 000 €

Un comité d'attribution

Le comité d'attribution des aides comprend : la CdC Granville Terre & Mer, le Conseil régional de Normandie, le Conseil départemental de la Manche, le PETR Sud-Manche Baie du Mont-Saint-Michel, Initiative Granville Terre & Mer, la Chambre de commerce et d'industrie Ouest-Normandie, la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Manche

37 projets d'entreprises aidés par l'OCM en 2021 (pour le territoire de Granville Terre et Mer)

Granville Terre & Mer et ses partenaires ont soutenu 35 commerçants et artisans du territoire en 2021.

Ces 37 projets représentent un investissement total de 871 221 €, soit une aide de 128 765€, dont 38 633 € à la charge de Granville Terre et Mer.

C'est très concrètement l'effet levier de l'opération : pour 1 € de subvention directe, plus de 6,7 € sont investis au total sur le territoire.

Le dernier comité d'agrément (7 décembre) a attribué une aide à :

Fabrice Michel	Crêperie	Saint-Pair-sur-Mer
Sylvain Néel	Bar - tabac - épicerie	Longueville
Éric N'Guyen	Commerce de biscuits	Granville
Jean-Baptiste Bazire	Charpente	Bréhal
Nicolas Deshogues	Menuiserie	Saint-Aubin-des Préaux
Patrick Journot	Traiteur	Granville
Franck Guy	Vente/réparation de cycles	Yquelon
Agathe Poullain	Crêperie	Granville
Philippe Mauger	Boulangerie	Carolles
Sandrine Bidel	Coiffure	Bréhal

5 nouveaux projets ont été présentés au comité d'attribution de ce 23 février

La Maiz'on, une entreprise aidée en 2021 à Saint-Pair-sur-Mer

M. Patrick Gérard a sollicité une aide pour acquérir un store, ainsi qu'un bi-porteur électrique pour assurer ses livraisons. Fort du succès de ce premier projet et motivé par ce dispositif d'aide, il a formulé une seconde demande d'aide, dans la limite cumulée de 6 000 €, pour refaire l'agencement intérieur de sa boutique et proposer notamment une activité annexe de caviste. Pour ces deux projets, il a perçu 1717 € puis 3 749 €, soit un montant cumulé d'investissement de 27 707 €.

Contact et informations :

Service développement économique - 02 33 79 51 51 - s.ragot-morel@granville-terre-mer.fr

-> Téléchargez la plaquette de présentation de l'OCM sur granville-terre-mer.fr (rubrique Économie/Numérique, Espace ressources entreprises)



